

Votre Lettre

Lettre d'information mensuelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles



 **Chambre
de Commerce
et d'Industrie
du Pays d'Arles**

Sommaire

Apprentissage

TAXE D'APPRENTISSAGE - ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ



Formation

SUPINFOCOM, PARTENAIRE DE CANAL+
PORTES OUVERTES



Entreprise

BRAVO À NGE



Formation & TIC

RÉFORME - L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE



Tout savoir

AGENDA, REPÈRES, PERMANENCES



Éditorial

La formation est un outil indispensable au développement de toute entreprise, qu'elle soit du secteur du commerce, de l'industrie ou des services.

La CCI du Pays d'Arles a à cœur de vous donner les moyens de découvrir qu'il vous est possible de devenir les acteurs des nouvelles exigences de l'économie moderne. Cela se traduit par la proposition de formations privilégiant l'accès à la vie professionnelle, la valorisation des compétences et le développement des potentiels de chacun de vos collaborateurs.

Ainsi nos formations, qu'elles soient continues, en alternance, professionnalisantes ou sur mesure, ont un seul objectif : vous apporter un panel de solutions pédagogiques à même de vous former et de former vos collaborateurs tout au long d'une vie professionnelle.

N'hésitez pas à prendre contact avec nos services : nous saurons trouver ensemble les solutions de formation répondant à vos besoins.

Jean-Louis VEYRIE

Vice-Président

Délégué à la Formation et Centre de Formalités des Entreprises





TAXE D'APPRENTISSAGE

La taxe d'apprentissage pour financer les formations technologiques et professionnelles.

Employeur vous êtes soumis à l'obligation de versement de la taxe d'apprentissage. Les établissements de formation de la CCI du Pays d'Arles sont habilités à percevoir la taxe au travers des structures suivantes :

L'annexe d'Arles du Centre de Formation des Apprentis Inter-consulaire Méditerranée (CFAIM), propose aux entreprises des formations de niveaux supérieurs, destinés à accompagner leurs directions dans leurs activités et leurs stratégies en formant plus de 150 apprentis par an dans différents domaines :

- assistants de gestion PME/PMI,
- managers d'unités commerciales,
- animateurs et gestions Touristiques locales,
- techniciens en contrôle industriel régulation automatique.

L'antenne d'Arles du CFA Futurosud propose à Tarascon des formations Jeunesse et Sport dans le domaine de l'équitation destinées aux professionnels. On y forme plus de 100 apprentis par an.

L'école SUPINFOCOM (École supérieur d'infographie et de communication), 1^{ère} au classement mondial des écoles d'animation. Cette école prépare en 5 années au diplôme homologué de niveau 1, de réalisateur numérique.

Le **POINT A** de la CCI du pays d'Arles, service dédié à l'information sur les métiers et à la mise en relation jeunes / entreprises a pour missions :

- d'informer les employeurs sur les mesures d'aide à l'emploi et de qualification des jeunes,
- d'informer les jeunes sur les métiers et les filières,
- d'aider les jeunes dans leur recherche d'entreprises et de centres de formations,
- de récolter les offres d'emplois et de mettre en relation les employeurs et les jeunes,
- de favoriser le développement de l'apprentissage et de l'alternance.

Votre contribution nous permet d'assurer leurs fonctionnements et de maintenir les équipements que nous mettons à la disposition de nos étudiants. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à faire appel à nos services.

Vous pouvez télécharger le bordereau de versement de la taxe d'apprentissage à l'adresse www.ta2009.fr et le renvoyer à la CCI du Pays d'Arles, accompagné de votre règlement.

Contact :

Frédéric Moyne, Sylvie Gauzargues - CFC
Tél. 04 90 99 46 51/52

e-mail : fmoyne.cfc@arles.cci.fr

ou sur le site www.ta2009.fr

ASSISTANCE AUX ENTREPRISES EN DIFFICULTÉ

En cette période de crise qui frappe de plein fouet nos entreprises, il est important de souligner que les Juges Consulaires, comme l'a rappelé leur Présidente lors de son discours d'installation du Tribunal de Commerce de Tarascon le 9 Janvier dernier, **ont un rôle préventif de Juge de l'Économie ; qu'il existe des solutions adaptées pour chaque situation (Mandat ad hoc, Conciliation, Sauvegarde...).**

Madame la Présidente a insisté sur la possibilité pour un commerçant, un artisan et tout chef d'entreprise d'être reçu, en toute confidentialité, par un juge délégué.

*N'hésitez pas à vous rapprocher du Tribunal de Commerce de Tarascon :
Par téléphone au 04 90 91 46 00,
par fax au 04 90 91 31 17
ou par mail : gtc.tarascon@greffe-tc.net*



SUPINFOCOM PARTENAIRE DE CANAL+

Cette année des étudiants de 4^{ème} année à Supinfocom ont réalisé un court-métrage de 5 minutes diffusé par Canal + et une société de production pour leurs vœux de nouvelle année.

Ce court-métrage a fait l'objet d'un DVD et d'une diffusion télévisée sur Canal +.

Au cours de leur scolarité, les étudiants sont à plusieurs reprises en situation de réaliser des courts-métrages d'animation. Lors de ces réalisations, ils sont confrontés à un travail pratique, très proche de conditions professionnelles réelles, qui les prépare de manière très concrète à leurs futurs métiers.

Ce projet de carte de vœux s'inscrit dans l'ambition aussi de confronter les étudiants à des partenaires de manière à mieux cerner le monde professionnel et ses contraintes, et d'être capable de produire un travail créatif en accord avec des attentes extérieures : répondre aux exigences d'un commanditaire, respecter des délais de production imposés, travailler en équipe de taille plus importante.

L'originalité du projet réside dans son concept, basé sur la rencontre entre un illustrateur 2D réputé et les étudiants de Supinfocom et leur univers de l'animation 3D. Les étudiants sont partis de l'univers graphique plat de l'illustrateur Rocco et l'ont transposé en un univers tridimensionnel virtuel. Cette transposition est une véritable création où l'enjeu est de rester fidèle à l'esprit de l'œuvre de départ tout en lui apportant des dimensions nouvelles. Les personnages plats ont pris des rondeurs, ont quitté leurs postures figées et ont pris vie. Pour les étudiants, il faut s'approprier un style graphique, s'immerger dans un univers et pour l'illustrateur Rocco, il faut accepter que

ses créations soient investies par de jeunes créatifs qui leur insufflent une nouvelle vie.

Ce projet est donc une rencontre créative entre un artiste confirmé et des élèves et le résultat est à la hauteur des ambitions de départ.

Contact :

SUPINFOCOM

2 rue Yvan Audouard – 13200 ARLES

Tél. 04 90 52 11 00 – Fax. 04 90 52 11 01

www.supinfocom-arles.fr

Les dossiers d'inscriptions sont disponibles dès à présent pour les concours d'entrée 2009.



Portes ouvertes les 14 et 15 mars 2009

9h30 : Accueil

De 10h à 12h30 :

- Présentation de l'école.
- Méthodologie de réalisation d'un film en image de synthèse 3D.
- Questions réponses

De 14h à 15h30 : Atelier dessin d'observation.

De 15h30 à 17h : Atelier story-board.

Tout au long de la journée :

- Exposition des travaux d'étudiants.
- Projection des films de diplôme.
- Rencontre avec l'équipe pédagogique.





BRAVO !

À l'honneur : NGE, entreprise de travaux publics, leader français du terrassement, située à Saint Étienne du Grés.

Elle a en effet remporté l'attribution par l'État d'une concession autoroutière.

Et c'est une première dans l'histoire des travaux publics ! ALICORNE, groupement d'entreprises indépendantes mené par NGE, a été retenu en 2008 par l'État pour finaliser le contrat de concession de l'autoroute A88 entre Falaise ouest, à 30 km au sud de Caen, et Sées, qui rejoindra l'A28.

Le groupement ALICORNE est composé de NGE, Spie Batignolles, Malet, Demathieu&Bard, Egis Project, la Caisse des Dépôts et AXA.

D'une durée de 55 ans, le contrat de concession porte sur :

- L'exploitation d'une section de 15 km entre Argentan sud et Sées, récemment réalisée par Guintoli
- Le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'une section complémentaire de 30 km entre Falaise ouest et Argentan sud.

Le montant de l'investissement est estimé à 270 millions d'euros pour un délai de réalisation de 26 mois.

Par ailleurs, le Groupe a été distingué pour son dynamisme et son implication en faveur de l'Emploi et de la Formation par les Trophées de l'Économie "La Provence"

La 13^{ème} édition de cette manifestation a eu lieu en décembre dernier à Marseille, au Palais de la Bourse.

Cette distinction a été remise lors d'une manifestation qui a réuni l'ensemble du monde économique provençal autour de Jacques Pfister, président de la Chambre de commerce et d'industrie Marseille Provence, Didier Pillet, président-directeur général du groupe La Provence, et Daniel Grillon, directeur général de La Chaîne Marseille (LCM).



Bruno Pavi - DRH de NGE

Cinq prix dans cinq catégories ont été décernés : les trophées de l'emploi, du développement, de l'exportation, "coup de coeur" et manager de l'année.

Le Groupe NGE s'est vu décerner le Trophée de l'Emploi, afin de saluer l'implication sociale de l'entreprise en faveur du développement de ses salariés et de l'évolution de leurs compétences, politique concrètement traduite par la méthode originale de formation de son personnel qu'elle a conçue.

Enfin, NGE vient d'être certifié ISO 9001 pour la gouvernance et le management de ses filiales.

NGE est la première maison mère d'un groupe de Travaux Publics à obtenir cette distinction.

Contact :
Catherine Arlaud
 Directrice de la Communication Externe NGE
 Tél. 04 90 91 61 18





RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le projet d'accord a notamment pour ambition de doubler le nombre de salariés non qualifiés qui accèdent à une formation.

Le projet d'accord mis à la signature des syndicats met particulièrement l'accent sur le renforcement des politiques et des moyens en faveur des salariés les moins qualifiés et des demandeurs d'emploi.

Le texte prévoit notamment :

- la prise en charge prioritaire par les OPCA (Organismes Paritaires Collecteurs Agréés) et les FONGECIF des salariés les moins qualifiés;
- une "préparation opérationnelle à l'emploi" de 400 heures, pour les demandeurs d'emploi;
- la création d'un fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels;
- la mise en place d'un dispositif de "portabilité" du droit individuel à la formation pour les demandeurs d'emploi (en cas de rupture du contrat de travail ouvrant droit à prise en charge au titre de l'assurance chômage,

le salarié pourra conserver son DIF (Droit Individuel à la Formation) pendant sa période de chômage ou pendant 2 années après embauche dans une nouvelle entreprise);

- l'ouverture des "contrats de professionnalisation" aux publics les plus éloignés de l'emploi;
- la possibilité d'une "formation initiale différée" d'une durée d'un an pour les salariés sortis sans qualification du système scolaire;
- "l'acquisition et l'actualisation d'un socle de compétence" pour chaque salarié;
- la mise en place d'un groupe de travail pour harmoniser CIF (Congés Individuel de Formation) et DIF;
- le renforcement du rôle des OPCA en matière de sensibilisation, d'information et d'accompagnement des entreprises.

Contact :
Centre de Formation Continue
Tél. 04 90 99 46 00

ALERTE !

Vous êtes destinataires de factures en provenance d'organismes portant la dénomination "CCI" ?

Attention ! Vérifiez que ces factures proviennent bien de votre Chambre de Commerce afin d'éviter d'éventuelles escroqueries.

Un doute ? N'effectuez pas de versement avant d'avoir vérifié l'origine de ces factures, demandez conseil à votre CCI au 04 90 99 08 08.

LE PASSEPORT POUR L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

Ce programme d'initiation aux nouvelles technologies proposé par l'État permet aux entreprises de moins de deux ans de pouvoir bénéficier d'offres de financement privilégiées pour acquérir des matériels informatiques et des logiciels.

Le passeport pour l'Économie Numérique est une offre gratuite d'initiation aux outils et usages du numérique. La CCI du pays d'Arles et le Centre de Gestion Agréé de l'Arrondissement d'Arles vous propose de suivre les séances d'information de ce programme national.

En obtenant votre "Passeport numérique", vous bénéficierez d'une palette d'avantages commerciaux et financiers, adaptés aux besoins de votre entreprise. Les entreprises de moins de deux ans peuvent en particulier bénéficier d'offres de financement locatifs particulièrement avantageuses.

Voici une liste de séances d'informations possibles :

- B-A BA de l'informatique et de l'Internet
- Internet : outil de recherche d'informations et de nouveaux marchés, outil de communication avec ses clients et solution de déclaration en ligne
- Mon entreprise sur le web
- De la création à l'exploitation de l'entreprise (séance spécialement destinée aux créateurs d'entreprises)

Pour plus d'information, consulter le site officiel de l'opération : www.econumerique.pme.gouv.fr

Votre contact à la CCI du Pays d'Arles :
Patrice Brie – Tél. 04.90.99.08.48
email : pbrie@arles.cci.fr



AGENDA

ECORISMO

Ecorismo le forum-salon annuel national des écoproduits et des solutions environnementales pour l'hôtellerie, les collectivités, le camping, la restauration et le tourisme se tiendra au **Palais des Congrès d'Arles, les 17 et 18 mars prochain.**

Renseignements :

f.lamy@francoistourismeconsultants.com

PROCAMEX

5 mars : **Les Rois de l'Export**
10 avril : **La Féria de l'Export**

Réunions d'information et de sensibilisation pays

26 mars : **Norvège et Suède**

14 avril : **Suisse**

20 et 21 avril : **Australie** en partenariat avec la CCI d'Avignon

Renseignement et inscription :

PROCAMEX : 04 90 99 08 29 / 35

www.procamex.org

Maître restaurateur : un titre d'excellence

Le titre de maître restaurateur, octroyé en fonction d'un cahier des charges à respecter, permet de bénéficier d'un crédit d'impôt pour les dépenses de modernisation pouvant aller jusqu'à 15000€.

Pour bénéficier de ce crédit d'impôt, le dirigeant d'une entreprise de restauration doit avoir obtenu ce titre avant le 31 décembre 2009 et avoir fait réaliser un audit externe, au frais du candidat par un organisme certificateur.

Le titre est délivré pour 4 ans, par le Préfet du département du lieu d'immatriculation du Registre du Commerce.

Renseignement et retrait de dossier de candidature :

CCI du Pays d'Arles

Direction du Tourisme et du Commerce

Tél. 04 90 99 08 22 – email : jbiojoux@arles.cci.fr

REPÈRES

Plafond de la sécurité sociale

2859 €/mois au 1^{er} janvier 2009

SMIC : 8,71 €/heure au 28 juin 2008

Indice des prix (base 100 en 1998)

Septembre 2008 : 117,63 - Septembre 2007 : 116,46

Coût de la construction (uniquement pour le renouvellement des baux commerciaux)

3^{ème} trimestre 2008 : 1594

Variation annuelle en % : + 10,46 %

PERMANENCES

AGEFICE

Aide au montage du dossier de prise en charge pour la formation des chefs d'entreprises non salariés. Point accueil à la CCI du Pays d'Arles : Tél. : 04 90 99 46 13 - Tous les jeudis matins, sur rendez-vous, à l'agence CCI-PA de Châteaurenard : Tél. : 04 90 94 69 70.

ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique). De 14 h à 17 h, sur rendez-vous au 0 800 800 566. Prochaines permanences : mardi 3 et 17 mars ou 7 avril.

Agents Généraux d'Assurance*

De 14 h à 17 h, sur rendez-vous. Prochaines permanences : jeudi 12 mars et 9 avril.

ARGES (réseau CER France)

3^{ème} lundi du mois de 14 h à 17 h sur rendez-vous au 06 72 70 70 81. Prochaines permanences : lundi 16 mars et 20 avril.

Avocats*

De 14 h à 17 h sur rendez-vous. Prochaines permanences : lundi 2 mars et 6 avril.

Banquiers*

De 9 h à 12 h sur rendez-vous. Prochaines permanences : mercredi 18 mars et 15 avril.

Cédants et repreneurs d'affaires

De 9 h à 12 h, prendre rendez-vous auprès de M. Thénier. Tél. 06 98 16 03 70. Permanence tous les mardis.

Coopérative d'Activités et d'Emploi

4^{ème} jeudi du mois de 10 h à 12 h : réunion collective et de 13 h 30 à 16 h : rendez-vous individuels. Sur rendez-vous au 04 91 33 65 77. Prochaines Permanences : 26 février et 26 mars.

Étude de marché*

De 9 h à 12 h, sur rendez-vous. Prochaines permanences : vendredi 27 février et 27 mars.

Experts-comptables*

De 14 h à 17 h, sur rendez-vous. Prochaines permanences : lundi 9 et 23 mars et 6 avril.

Hôtellerie et restauration*

Sur rendez-vous. Prochaines permanences : jeudi 12 mars et 9 avril.

INPI

Tous les 1^{er} mercredi du mois de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h. Sur rendez-vous au 04 90 99 08 06.

Notaires*

De 14 h à 17 h, sur rendez-vous. Prochaines permanences : jeudi 12 mars et 9 avril.

URSSAF

Permanence le deuxième mercredi du mois de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 00 sans rendez-vous.

Réunions normes sanitaires*

De 15 h 30 à 17 h 00. Prochaines permanences : mercredi 25 février, 11 et 25 mars et 8 avril.

RSI

9 h à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h - Prendre rendez-vous auprès de Mme Silve - Tél. 06 69 51 26 61. Prochaines permanences : jeudi 5 et 19 mars et 2 avril.

* Pour ces permanences, prendre rendez-vous à la CCI-PA auprès du Pôle Création

Tél. 04 90 99 08 14 / 69 - acandy@arles.cci.fr



**Chambre
de Commerce
et d'Industrie
du Pays d'Arles**